



NOTE D'INFORMATION

n° 20.40 – Novembre 2020

Éducation artistique et culturelle : résultats de l'enquête 2018-2019 dans les écoles et les collèges

Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteurs : Mustapha Touahir (MENJS-DEPP),
Claire Thoumelin (MC-DEPS)
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Anthony Fruchart
e-ISSN 2431-7632

► Au cours de l'année 2018-2019, près de trois élèves sur quatre ont été touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle (en dehors des enseignements obligatoires) : 80 % dans le premier degré et 59 % dans les collèges. Cette part est stable par rapport à l'année précédente. Les disparités de l'offre en matière d'action ou de projet sont en partie liées aux caractéristiques des établissements scolaires, notamment au nombre d'élèves, à leur profil social, à la présence ou non d'un coordinateur ou d'un référent EAC. La part de collégiens bénéficiant d'actions ou de projets EAC est plus élevée en éducation prioritaire. Elle est de plus en hausse cette année. Outre les actions et projets EAC, près de 100 % des écoles et des collèges organisent au moins une activité en lien avec l'éducation artistique et culturelle (sortie culturelle, rencontre avec un artiste, clubs, etc.). Plus de huit écoles et neuf collèges sur dix sont engagés dans un partenariat avec au moins une structure ou un acteur artistique et culturel. À la différence du premier degré, les collèges se distinguent par une surreprésentation des filles dans certaines activités comme les clubs de danse, de théâtre ou les chorales. En 2018-2019, 63 % des écoles et 92 % des collèges proposent l'activité « chorale » ; ces valeurs sont en hausse par rapport à l'année précédente.

► Au cours de l'année 2019, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (DEPP-MENJS) et le département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture (DEPS-MC) se sont associés pour renouveler l'enquête à destination des écoles et des collèges qui vise à connaître l'offre scolaire en matière d'éducation artistique et culturelle, son organisation, la part d'élèves bénéficiaires d'actions ou de projets EAC ou encore le type d'activités, clubs, rencontres proposés au sein des établissements scolaires. Les résultats présentés ici portent sur l'année scolaire 2018-2019.

proportion est de 59 %, ► **figure 1**). L'importance relative de l'EAC dans le premier degré ne se lit pas uniquement dans la part d'élèves touchés. Le nombre de projets pour 100 élèves présente, lui aussi, des différences avec le collège. En école, le nombre de projets pour 100 élèves est de 3,2 ; en collège, il est de 1,8. Un tel écart suggère que non seulement les écoliers sont plus souvent touchés que les collégiens par les actions et projets EAC mais que, de surcroît, les élèves qui sont touchés dans le premier degré le sont par davantage de projets.

Des disparités d'offre liées aux profils des établissements scolaires

La proportion d'élèves participant aux actions et projets EAC est notamment liée au profil des établissements scolaires. Les écoles de petite taille (i.e. de moins de 80 élèves) parviennent à toucher 87 % de leurs élèves contre 80 % pour les écoles les plus grandes. Pour ces écoles de petite taille, le nombre de projets rapporté à 100 élèves atteint 5,6 (contre 1,8 pour les écoles de plus de 160 élèves). De même, les écoles rurales, en moyenne plus petites, touchent, par leurs actions et projets EAC, davantage d'élèves que les écoles en milieu urbain (voir « Pour en savoir plus » – **figure 2**). En collège également, les établissements dans lesquels les actions et projets d'éducation

► 1 Part d'élèves touchés par au moins une action ou un projet en lien avec l'éducation artistique et culturelle en 2017-2018 et 2018-2019 (en %)

	École	Collège	Ensemble
2017-2018	82	62	75
2018-2019	80	59	73

Lecture : en 2018-2019, 80 % des enfants scolarisés dans le premier degré ont bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle, c'était le cas de 82 % d'entre eux en 2017-2018.
Champ : France métropolitaine + DROM, secteur public et privé sous contrat.
Source : MENJS-MESRI-DEPP, MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle (2018-2019).
Réf. : Note d'Information, n° 20.40. © DEPP

artistique et culturelle concernent le plus d'élèves sont généralement d'effectifs réduits. La part d'élèves touchés est ainsi de 71 % pour les collèges comptant moins de 300 élèves, soit 15 points de plus que pour les collèges de plus de 500 élèves. Les collèges les plus favorisés socialement (dernier quartile de l'indice de position sociale [voir « Pour en savoir plus » - Définitions]) sont moins concernés par l'EAC : dans ces établissements, 50 % des élèves bénéficient d'au moins une action ou un projet contre 63 % en moyenne dans les autres collèges. En EP, 63 % des collégiens sont touchés par au moins une action ou un projet EAC (contre 58 % hors éducation prioritaire (EP) ; cette part est en hausse par rapport à l'année précédente (55 %, [voir « Pour en savoir plus » – **figure 2bis** »]).

Près de 3 élèves sur 4 touchés par au moins une action ou un projet EAC

Les actions et projets relevant de l'éducation artistique et culturelle (hors enseignements obligatoires, voir « Pour en savoir plus » – **Méthodologie**) concernent 73 % de l'ensemble des collégiens et des écoliers. La part d'élèves touchés n'est pas significativement différente de celle observée un an auparavant, au cours de l'année scolaire 2017-2018 (75 %). Elle reste sensiblement plus élevée dans le premier degré (80 % des élèves ont bénéficié d'au moins une action ou un projet de ce type) qu'en collège (où cette

Il existe également des disparités dans l'organisation et le pilotage de l'éducation artistique et culturelle au sein des écoles et des collèges. Les écoles sont moins souvent dotées d'un coordinateur éducation artistique et culturelle. Plus d'une école sur trois en a un – et dans plus de huit cas sur dix, il s'agit du directeur d'école, tandis que deux tiers des collèges ont un référent éducation artistique et culturelle – et dans trois quarts des cas, celui-ci est professeur documentaliste, professeur de lettres ou professeur d'arts plastiques – (voir « Pour en savoir plus » – figure 3 et 3bis »).

Cette disparité d'organisation de l'EAC influe sur la part d'élèves touchés dans le premier degré comme dans le second degré. Dans les écoles où un enseignant assure la coordination des actions et projets EAC, 85 % des élèves sont touchés, contre 77 % dans les écoles sans coordinateur. Il en est de même dans les collèges (61 % pour les établissements dotés d'un référent contre 55 % pour les autres collèges).

Des activités EAC présentes dans presque tous les établissements

Au-delà des projets EAC proposés aux élèves, les directeurs d'école et principaux de collège ont également été interrogés sur les activités organisées dans leur établissement. Ces activités, en lien avec l'éducation artistique et culturelle, ne s'insèrent pas toujours dans le cadre d'un projet ou d'une action EAC et les étudier permet d'appréhender l'éducation artistique et culturelle sous un autre angle. Près de 100 % des écoles et des collèges organisent au moins une activité en lien avec l'éducation artistique et culturelle. Parmi ces activités, ce sont les sorties ou visites culturelles qui sont les plus répandues en écoles comme en collège (respectivement dans 90 % et 98 % des cas). En école, les ateliers de pratiques artistiques et les chorales sont également très répandus (elles sont proposées dans plus de six écoles sur dix). En collège, ce sont les chorales, les voyages scolaires à dimension culturelle ou artistique, tout comme les rencontres avec des artistes ou avec des professionnels de la culture qui concernent le plus d'établissements (plus de sept sur dix). À l'opposé, certaines activités sont particulièrement rares (elles sont proposées par moins de 5 % des établissements scolaires) : ce sont notamment, pour les écoles, les clubs de jeux vidéo, les clubs mathématiques, les résidences de professionnels de la culture, les orchestres, les clubs d'écriture, les clubs scientifiques et les clubs multimédias, et pour les collèges, les clubs de jeux vidéo ► figure 4.

► 4 Part des établissements proposant chaque type d'activité en lien avec l'éducation artistique et culturelle en 2018-2019 (en %)

	Écoles	Collèges
Une ou des sorties ou visites culturelles	90	98
Un ou des ateliers de pratique artistique	68	66
Une chorale	63	92
Une ou des rencontres avec un ou des artistes	57	89
Un accueil de manifestation artistique ou culturelle professionnelle dans l'établissement	53	60
Une ou des rencontres avec un ou des professionnels de la culture	52	78
Un voyage à dimension culturelle ou artistique	35	81
Une galerie d'établissement	26	22
Un média (journal, radio, etc.)	14	57
Un club d'arts plastiques (dessin, peinture, sculpture, poterie, etc.)	13	41
Un club de jeu de société	11	50
Une résidence d'artiste ou de collectif d'artistes	9	21
Un club danse	7	32
Un club théâtre	7	59
Un club multimédia ou audiovisuel	3	20
Une résidence de professionnels de la culture	3	5
Un club scientifique	2	37
Un club d'écriture	2	28
Un orchestre	2	30
Un club mathématique	1	22
Un club de jeux vidéo	0	3
Un ciné-club	Sans objet	19

Lecture : en 2018-2019, 90 % des écoles déclarent avoir proposé une ou des sorties ou visites culturelles durant l'année scolaire.

Champ : France métropolitaine + DROM, secteur public et privé sous contrat.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle (2018-2019).

Réf. : Note d'Information, n° 20.40. © DEPP

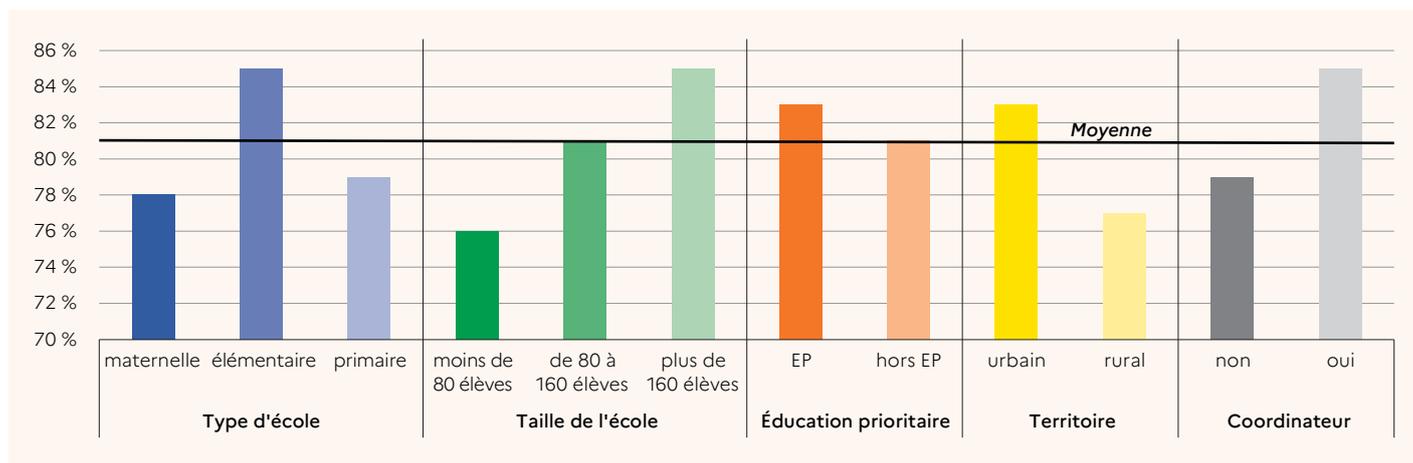
Entre les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019, la part d'écoles organisant des clubs diminue : c'est en particulier le cas des clubs d'arts plastiques, de jeux de société, de danse et de théâtre qui baissent de 8 points au moins. Dans ce qui précède, nous avons décrit l'offre proposée par les collèges et les écoles en indiquant par exemple la proportion de ces établissements scolaires qui proposent une activité donnée. Une autre approche consisterait à décrire l'offre du point de vue des élèves : proportion d'élèves scolarisés dans une école ou un collège proposant cette activité. Avec cette seconde approche, les constats relatifs aux évolutions des indicateurs sont similaires (voir « Pour en savoir plus » – figure 4bis »).

Une offre d'activités diversifiée

Les écoles organisent en moyenne cinq activités d'éducation artistique et culturelle différentes et les collèges en moyenne dix. Cette variation est logiquement liée aux effectifs d'élèves. De fait, si l'on rapporte cette offre au nombre d'élèves, la perspective est différente : on compte six activités différentes pour 100 élèves dans les écoles et trois dans les collèges. Autrement dit, les écoliers bénéficient d'une diversité d'offre d'activités plus importante que les collégiens. Dans les écoles, le nombre d'activités différentes proposées est lié à la présence

d'un coordinateur EAC (les écoles possédant un coordinateur EAC proposent 1,3 fois plus d'activités différentes que les écoles sans coordinateur) et au type de territoire (les écoles urbaines proposent 1,2 fois plus d'activités différentes que les écoles rurales). Des variations plus fortes et de sens inverse apparaissent si on ramène le nombre d'activités différentes à 100 élèves : les élèves des écoles de petite taille bénéficient ainsi d'une diversité d'offre d'activités quatre fois plus importante que ceux des écoles de grande taille. De même, dans les écoles rurales, en raison des effectifs plus réduits, le nombre d'activités pour 100 élèves est supérieur à celui observé en milieu urbain. Dans les écoles, l'appartenance à l'éducation prioritaire est sans effet sur le nombre d'activités différentes proposées. Mais si l'on rapporte cette offre d'activités différentes à 100 élèves, on observe que les écoles hors éducation prioritaire en proposent 1,6 fois plus (voir « Pour en savoir plus » – figure 5). Ce constat est inchangé lorsque la comparaison porte sur les seules écoles urbaines. Au collège, ce sont les établissements de grande taille qui proposent le plus grand nombre d'activités différentes (multiplié par 1,2 par rapport aux collèges de petite taille). Mais, comme en écoles, si l'on ramène ce nombre d'activités différentes proposées à 100 élèves, des variations plus fortes et de sens inverses s'observent : ainsi, ce sont les collèges de petite taille qui en proposent

► 6 Part des écoles engagées dans un partenariat avec au moins une structure ou un acteur artistique ou culturel 2018-2019 (en %)



Lecture : en 2018-2019, 78 % des écoles maternelles sont engagées dans un partenariat avec une structure ou un acteur artistique et culturel.

Champ : France métropolitaine + DROM, secteur public et privé sous contrat.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle (2018-2019).

Réf. : Note d'Information, n° 20.40. © DEPP

d'avantage (3,5 fois plus). Cette diversité de l'offre pour 100 élèves varie également en fonction du secteur (les collèges privés, généralement plus petits, en proposent 1,7 fois plus que les collèges publics) et du territoire (les collèges les plus éloignés [dernier quartile de l'indice d'éloignement, voir « Pour en savoir plus »]), également plus petits en règle générale, proposent 1,6 fois plus d'activités différentes que les collèges les moins éloignés (voir « Pour en savoir plus » – Définitions). L'appartenance à l'éducation prioritaire ne semble corrélée ni au nombre d'activités différentes proposées ni au nombre rapporté à 100 élèves (voir « Pour en savoir plus » – figure 5bis).

Des partenariats fréquents avec des structures ou acteurs culturels

Les partenariats pour la mise en place de ces activités sont fréquents ; ils concernent huit écoles et neuf collèges sur dix.

Les partenariats sont plus répandus dans les écoles de grande taille (+ 9 points par rapport aux écoles de petite taille), dans les écoles élémentaires (+ 7 points par rapport aux écoles maternelles) ou dans celles situées en milieu urbain (+ 6 points). Par ailleurs, la présence d'un coordinateur EAC est positivement corrélée à l'existence de partenariats (+ 6 points également, ► figure 6). Au collège, les partenariats sont notamment plus fréquents dans le secteur public (+ 11 points par rapport au secteur privé, [voir « Pour en savoir plus » – figure 6bis]).

Plus de quatre écoles sur dix sont engagées dans un partenariat avec un musée ou lieu d'exposition, plus d'une sur trois avec une bibliothèque ou médiathèque et une sur quatre avec des artistes ou collectifs d'artistes, avec des cinémas ou avec des salles de spectacles.

► 7 Partenaire d'action artistique et culturelle des écoles et collèges en 2018-2019 (en %)

Partenaire	École (%)	Collège (%)
Musée, lieu d'exposition	42	47
Bibliothèque, médiathèque	35	40
Cinéma	27	32
Artistes ou collectif d'artistes (musicien, chanteur, plasticien, designer, photographe, vidéaste, etc.)	26	40
Salle de spectacle	25	37
Monument historique	21	29
Conservatoire ou école de musique, de théâtre ou de danse	20	21
Compagnie de théâtre ou de danse	18	39
Centre culturel	13	21
Auteur ou collectif d'auteurs (écrivain, scénariste, auteur de bande dessinée, etc.)	7	21
Compagnie de cirque, d'arts de la rue	7	7
Centre d'art, fonds régional d'art contemporain	5	12
Orchestre	4	11
Ludothèque	4	5
Métier d'art (céramiste, vitrailliste, facteur d'orgue, etc.)	3	4
Centre d'archives	2	11
Radio, journal local ou autre média	1	13
Entreprise culturelle (jeux vidéo, restauration du patrimoine, etc.)	1	4
Fondation (mécénat privé)	0	3

Lecture : en 2018-2019, 42 % des écoles et 47 % des collèges ont un partenariat avec un musée ou lieu d'exposition.

Champ : France métropolitaine + DROM, secteur public et privé sous contrat.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle (2018-2019).

Réf. : Note d'Information, n° 20.40. © DEPP

Près d'un collège sur deux a un partenariat avec un musée ou un lieu d'exposition, quatre sur dix avec une bibliothèque ou une médiathèque, un artiste ou collectif d'artistes, une compagnie de théâtre ou de danse ou une salle de spectacles, et une sur trois avec une salle de cinéma ► figure 7.

Il est possible de décrire les partenariats du point de vue des élèves en commentant la part d'enfants scolarisés dans un établissement en partenariat avec des structures ou acteurs culturels. Cette approche donne des résultats analogues à ceux présentés ci-dessus (voir « Pour en savoir plus » – figure 7bis).

Dans les écoles, les activités qui sont le plus souvent organisées en partenariat sont la

résidence d'artiste ou de collectif d'artistes ou de professionnels de la culture ainsi que la rencontre avec un ou des artistes ou des professionnels de la culture (dans plus de sept écoles sur dix).

En collège aussi, les activités qui sont le plus souvent organisées en partenariat sont la résidence d'artiste ou de collectif d'artistes et la rencontre avec un ou des artistes (dans plus de sept collèges sur dix). En général, l'organisation de clubs suppose moins souvent le montage de partenariat avec des structures culturelles. Les clubs les plus fréquemment organisés en partenariat sont le club théâtre et l'orchestre ; dans les deux cas, un sur trois est organisé en partenariat avec une structure culturelle, (voir « Pour en savoir plus » – figure 8).

L'éducation artistique et culturelle au prisme de la mixité

L'enquête réalisée cette année permet de connaître, pour chacune de ces activités, la répartition des élèves selon leur sexe. Dans le premier degré, où une activité réunit en moyenne 90 élèves (un grand nombre d'entre elles associent de fait tous les élèves d'une école), la répartition entre filles et garçons est équilibrée. On compte en effet autant de filles que de garçons qu'il s'agisse de l'activité « chorale » ou de l'activité « média (journal, radio, etc.) ». Cela s'explique par le fait que la participation des élèves à ces activités ne repose pas sur le volontariat. La situation est différente au collège. Pour ces établissements, deux types d'activités peuvent être mis en évidence : les activités non électives (sorties ou visites culturelles, rencontres avec des artistes, voyages scolaires, rencontres avec des professionnels de la culture, etc.), qui concernent plusieurs groupes classes si l'on en juge par le nombre moyen d'élèves concernés (en moyenne 130), et les activités électives (chorale et l'ensemble des clubs ou ateliers thématiques), qui s'organisent en général sur la base du volontariat, au sein de groupes de taille plus réduite (la plupart des clubs et ateliers rassemblent environ 25 élèves). Si les premières prorogent logiquement la mixité scolaire, dans les secondes, les déséquilibres entre filles et garçons apparaissent plus ou moins nettement. Ainsi, les clubs de danse sont composés à 85 % de filles, les chorales à 70 %, les clubs théâtre à 65 %, tandis que les clubs de jeux vidéo comptent une majorité de garçons. Certains clubs accueillent des groupes mixtes, non seulement les ciné-clubs et les clubs multimédias ou audiovisuels, mais aussi les clubs scientifiques et mathématiques ► **figure 9**.

Davantage d'écoles et de collèges proposent une chorale en 2018-2019

Au cours de l'année 2018-2019, 63 % des écoles et 92 % des collèges proposent l'activité « chorale ». Le nombre de chorales en écoles et collèges est en augmentation puisqu'en 2017-2018, seulement 56 % des écoles et 84 % des collèges en organisaient une. En collège, le nombre d'orchestres est également en progression nette puisque ce sont désormais 30 % des collèges qui proposent cette activité pour 20 % en 2017-18. Dans 85 % des écoles et près de 95 % des collèges, la chorale était déjà présente l'année précédente. En 2018-2019, la part d'écoles proposant la chorale a augmenté, mais il reste des écarts importants en fonction des caractéristiques des établissements : l'activité chorale est

► 9 Nombre moyen d'élèves et part de filles par activité en 2018-2019

	École		Collège	
	Nombre moyen d'élèves par activité	Part de filles (%)	Nombre moyen d'élèves par activité	Part de filles (%)
Une chorale	108	50	36	70
Un média (journal, radio, etc)	72	48	34	58
Une ou des rencontres avec un ou des artistes	78	49	95	54
Une ou des rencontres avec un ou des professionnels de la culture	91	50	109	52
une résidence d'artiste ou de collectif d'artistes	80	51	71	59
Une résidence de professionnels de la culture	89	49	82	59
Une galerie d'établissement	96	50	227	51
Un ou des ateliers de pratique artistique	87	50	47	55
Un accueil de manifestation artistique ou culturelle professionnelle dans l'établissement (spectacle, exposition)	109	49	160	52
Une ou des sorties ou visites culturelles	98	50	199	52
Un voyage à dimension culturelle ou artistique	68	51	95	50
Un club d'arts plastiques (dessin, peinture, sculpture, poterie etc)			26	60
Un club théâtre			25	65
Un club danse			26	85
Un club d'écriture			25	58
Un orchestre			28	55
Un club de jeu de société			50	50
Un club de jeux vidéo			24	39
Un club multimédia ou audiovisuel			29	47
Un ciné club			58	49
Un club scientifique			26	49
Un club mathématique			44	52

Lecture : en 2018-2019, en moyenne l'activité chorale bénéficie à 108 élèves avec 50 % de filles en école. En collège, l'activité touche moins d'élèves (36 en moyenne) et 70 % de ceux-ci sont des filles.

Champ : France métropolitaine + DROM, secteur public et privé sous contrat.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle (2018-2019).

Réf. : Note d'Information, n° 20.40. © DEPP

plus souvent proposée dans les écoles de grande taille (+ 26 points par rapport aux établissements de petite taille), situées en milieu urbain (+ 22 points), en présence d'un coordinateur EAC (+ 19 points) et en éducation prioritaire (+ 10 points) ► **figure 10**.

Dans les collèges, le développement des chorales s'observe particulièrement dans des catégories d'établissements auparavant moins disposés à accueillir cette activité : établissements en éducation prioritaire et/ou de petite taille. Les écarts en fonction du type d'établissement se sont donc fortement réduits par rapport à l'année scolaire 2017-2018. Les collèges publics restent néanmoins plus souvent dotés de chorale (+ 12 points par rapport aux collèges privés [voir « Pour en savoir plus » – **figure 10bis**]).

Près d'un tiers des écoles et des collèges proposant une activité chorale l'organisent en lien avec une structure ou un acteur artistique ou culturel. Dans les écoles, 15 % des chorales sont organisées en partenariat avec un conservatoire ou une école de musique, 9 % avec des artistes ou collectifs d'artistes et 5 % avec une salle de spectacle. Dans les collèges, 8 % des chorales sont organisées avec une salle de spectacle, 8 % avec un conservatoire ou une école de musique, et 6 % avec des artistes ou collectifs d'artistes. ■

► 10 Part des écoles proposant la chorale en 2018-2019 (en %)

Type d'école	maternelle	60
	élémentaire	64
	primaire	64
Taille de l'école	moins de 80 élèves	49
	de 80 à 160 élèves	65
	plus de 160 élèves	75
Éducation prioritaire	EP	72
	hors EP	62
Territoire	urbain	71
	rural	49
Coordinateur	non	56
	oui	75
Ensemble des écoles		63

Lecture : en 2018-2019, 60 % des écoles maternelles proposent l'activité chorale.

Champ : France métropolitaine + DROM, secteur public et privé sous contrat.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle (2018-2019).

Réf. : Note d'Information, n° 20.40. © DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 20.40, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques